



EXTRAIT DE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

14 FEV 1984
DE MONTPELLIER

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre et le trente novembre
le Conseil municipal de la Commune de Lézan
dûment convoqué, s'est réuni en session
à la présidence de M. r Sauvaire Luc
ordinaire, à la Mairie, sous
Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil municipal : 23.II.1984

Plan d'occupation des
Sols - Prescription

PRESENTS : MM. Bernard R, Bourguet ,Lauron, Barthélémy, Dan
Repellin, Chaudoreille, Fesquet D, Laporte, Boutarel, Bernard J.
TalaGrand

ABSENTS : MM. Fesquet Francis, excusé

M. r Bourguet E

a été élu secrétaire.

Affiché le 4/12/1984

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu de l'artic
50 de la loi N°83.3 du 7 janvier 1983 relative à la nouvelle
répartition des compétences , l'initiative et la responsabilité
de l'élaboration du plan d'occupation des sols appartient déso
mais à la Municipalité. Compte tenu des problèmes rencontrés po
la gestion des demandes d'autorisations diverses concernant le
l'occupation du sol, compte tenu de la nécessité manifeste de
maîtriser l'urbanisme et de planifier l'aménagement de la commu
ne , le Maire propose au conseil Municipal d'élaborer un plan
d'occupation des sols.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide l'établissement d'un plan d'occupation des sols sur
territoire de la Commune.
- 2) Décide de constituer pour l'élaboration de ce P.O.S une com
mission communale d'étude

Cette commission , présidée par Mr Sauvaire Luc, Maire ou par M
Bernard René 1er adjoint , en l'absence du Maire, est constituée
de la façon suivante :

-Tous les membres du Conseil Municipal , à savoir:

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| Mr Bernard René | Mr Talagrand Yves |
| Mr Bourguet Eric | Mr Fesquet Francis |
| Mr Lauron Jean-Claude | Mr Fesquet Daniel |
| Mr Chaudoreille Jean | Mr Laporte Francis |
| Mr Barthélémy Michel | Mr Danis Christian |
| Mme Boutarel Jacqueline | Mr Bernard Jean-Luc |
| Mme Repellin Monique | |

SOUS-PREFECTURE D'ALES

10 DEC. 1984

COURRIER REÇU

-Les membres de la réorganisation foncière (ne faisant pas partie du C. Municipal, à savoir :

Mr Fossat Paul

Mr Fesquet Patrick

Mr Talagrand Jacques

Mr Laurent Georges

Mr Bourguet Jacques

Mr David Gilbert

Mr Fesquet Claude

Mr Pongy André

Mr Repellin Jean-Claude

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
17 FEV. 1959
DE MONTPELLIER

3) Décide de faire participer aux travaux de la commission les "personnes publiques associées autres que l'Etat" qui en auront fait la demande ; celles-ci seront régulièrement convoquées aux réunions de la commission auxquelles elles pourront participer autant qu'elles le jugeront utile ; elles recevront copie des procès-verbaux de séances et pourront émettre les observations utiles sur le projet en cours d'élaboration.

4) Décide de confier les travaux d'étude à la DDE dans la cadre de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat .

5) Demande la participation de l'Etat (DGE) et du département (Conseil Général) au co-financement de ces études.

Le Chargé d'étude participera aux travaux de la commission municipale d'étude et en assurera le secrétariat

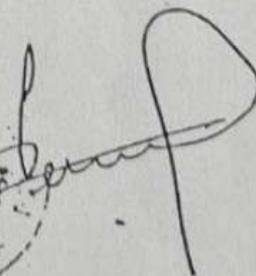
(convocations aux commissions et procès verbaux de séances).

Fait et délibéré en Mairie de Lézan les jour, mois et an que dessus .

Au registre sont les signatures .

Pour copie conforme, Lézan le 5 décembre 1958

Le Maire : Luc Sauvaire

L'Adjoint délégué 
(Gard)

CTURE D'ALÈS